Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 085-200065795-20240226-D26022024_10-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le treize et vingt février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Christelle GAUBERT, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphane DENIS-LUTARD a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.
Absents excusés : Sébastien HULIN, Antoine GUILLET.
Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26022024_10: Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vu l'instruction comptable M57,
Considérant l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est informé que, consécutivement au passage à la nomenclature M57, la commune des Achards est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M7 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet de réaliser sans attendre des opérations.

Le Conseil Municipal est alors informé des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 085-200065795-20240226-D26022024_10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
- de ne pas autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- et charge Monsieur le Maire de se renseigner sur la possibilité d'autoriser la fongibilité des crédits uniquement dans le cadre des provisions pour risques.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Le Maire,

Michel VALLA

MAIRIE LES ACHARDS (Vendée)

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/03/2024
Au registre